



**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 Juin 2009
MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Communiqué de POUJOULAT SA du 7 mai 2009

Les actionnaires de la société sont invités à participer aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le :
19 juin 2009 à 15h, à l'Hôtel Mercure, 27 rue de la Terraudière 79000 NIORT

L'avis de réunion valant convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 4 mai 2009.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.